





Le 10 février 2020

Monsieur Yves-François Blanchet, Député Chef du Bloc Québécois 3750, boul. Crémazie Est Montréal (Québec) H2A 1B6 Yves-François.Blanchet@parl.gc.ca

Monsieur Rhéal Fortin, Député Bloc Québécois Dossier justice Rheal.Fortin@parl.gc.ca

Chers Messieurs Blanchet et Fortin,

Nous vous écrivons pour le compte de l'Association des avocats de la défense de l'Ontario (Criminal Lawyers' Association (CLA)), de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD), et de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM).

La présence d'un gouvernement minoritaire peut offrir certaines opportunités d'avancement avec le soutien de partis détenant la balance du pouvoir. En tant que parti ayant historiquement cherché à améliorer le système de justice pénale afin que celui-ci soit juste et pour en assurer le bon fonctionnement, le Bloc Québécois est bien situé pour prendre les devants en matière de justice criminelle et forcer le gouvernement Libéral à agir. Nous nous associons ainsi pour vous enjoindre à vous allier aux mesures citées plus bas que nous avons demandé à l'honorable ministre Lametti de mettre en œuvre et qui sont nécessaires pour mener à bien un projet de justice criminelle équitable et efficace.

Nous avons pris note de la lettre de mandat que le premier ministre a adressée au ministre Lametti. Cette lettre omet plusieurs engagements de réforme en matière de justice criminelle que le gouvernement Libéral s'était engagé à mettre en œuvre en 2015. À son invitation, la CLA a ainsi communiqué au ministre Lametti certaines omissions que nous percevons dans le mandat du gouvernement actuel en matière de justice. Puisque le Bloc partage notre préoccupation commune d'améliorer le système de justice criminelle et qu'il a historiquement soutenu plusieurs mesures que nous avons soulevées dans notre lettre au ministre Lametti, nous vous enjoignons de soutenir les mesures suivantes et d'exercer de la pression auprès du ministre de la justice et du gouvernement de Justin Trudeau afin qu'elles soient mises en œuvre:

D'abord, nous estimons nécessaire que le gouvernement fédéral rétablisse la Commission de réforme du droit qui, pendant 35 ans avant son élimination par le gouvernement Harper, a offert des conseils non-partisans au gouvernement Canadien relativement à de nécessaires réformes juridiques. Des réformes transformationnelles en matière de justice peuvent souvent outrepasser le mandat d'un gouvernement quelconque et être minées par des esprits de parti. Un organisme non-partisan et indépendant offrira des orientations fondées sur des preuves et des données factuelles, relativement à certaines des réformes à long terme dont le système de justice a désespérément besoin.







Deuxièmement, nous vous encourageons à agir en matière de réforme du système de détermination de la peine, y compris en éliminant toutes les peines minimales obligatoires et en augmentant la disponibilité des peines d'emprisonnement à purger dans la collectivité. L'emprisonnement avec sursis est une manière rentable de restreindre la liberté des délinquants lorsque ceux-ci ne posent pas de danger véritable à la société en général. Les restrictions mises en place par l'ancien gouvernement Conservateur ont eu l'effet d'incarcérer des délinquants qui ne devraient pas être en prison et de mettre certaines personnes en probation alors que l'emprisonnement avec sursis et une peine plus sévère auraient été plus appropriés.

Comme vous le savez, des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale, de dépendance et de pauvreté sont souvent criminalisées et incarcérées à cause de leur marginalisation. Les personnes Indigènes sont surreprésentées à la fois devant les tribunaux et les prisons canadiennes. Les dispositions relatives à la détermination de la peine au Canada présentent trop souvent des solutions identiques pour tous et offrent peu de bénéfices aux délinquants et aux communautés. Nous vous implorons de revenir sur les peines minimales obligatoires qui ont été mises en place par les gouvernements antérieurs et qui sont sévères et contre-productives.

Le Bloc s'est déjà prononcé à de maintes reprises contre les peines minimales obligatoires et contre les restrictions apportées à la disponibilité de l'emprisonnement avec sursis, notamment lorsque celles-ci furent introduites par le gouvernement de Stephen Harper. En effet, le Bloc avait dénoncé le projet de loi C-42 qui retirait la possibilité pour un juge d'ordonner des peines de prison à purger dans la collectivité dans certaines circonstances, comme les cas où une peine minimale ou une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans sont prévues.

Nous vous incitons à aller de l'avant et de pousser le gouvernement Libéral à mettre en œuvre l'engagement qu'ils ont déjà pris relativement aux peines minimales et qu'ils ont depuis failli d'entamer. Nous vous encourageons notamment à porter votre soutien au projet de loi que vient de déposer la Sénatrice Kim Pate et qui accorde aux juges la discrétion de ne pas imposer une peine minimale.

Troisièmement, nous vous encourageons à pousser le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership en matière d'aide juridique. Comme ailleurs au Canada, le Québec est aux prises avec une véritable crise en matière d'assistance juridique. Cela a un impact direct sur le problème de délais en matière criminelle. Il manque de ressources pour les accusés les plus démunis. Selon nous, un système d'aide juridique bien financé est un ingrédient indispensable à un système de justice pénale non seulement juste et équitable, mais aussi efficace. Un système d'aide juridique sous financé fait en sorte que davantage de personnes se représentent seules, taxe les ressources des tribunaux judiciaires et augmente le risque d'erreurs judiciaires.

Au Québec comme ailleurs au Canada, l'accès à la justice est en train d'être menacé par l'affaiblissement graduel de programmes d'aide juridique. Une augmentation du financement de ces programmes provinciaux par le fédéral est requise. Les personnes accusées sont de plus en plus privées d'une représentation juridique adéquate. La situation s'aggrave et menace de faire mal aux secteurs les plus vulnérables de la population. Nous vous signalons qu'après des décennies de transferts des coûts de la justice aux provinces par le fédéral, la situation au Québec est désespérée.







Dans son étude intitulée « <u>Accès à la justice Partie 2 : Aide juridique</u> » déposé devant la Chambre des Communes le 30 octobre 2017, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a recommandé que le gouvernement fédéral augmente sa contribution aux programmes d'aide juridique provinciaux et territoriaux. Nous vous incitons à agir vis-à-vis ces principes que le Bloc a toujours jugés importants et à demander que le gouvernement fédéral augmente son soutien à l'aide juridique.

L'heure est arrivée pour le gouvernement d'agir de façon ambitieuse en matière de réformes de la justice criminelle. Avec l'appui et les exigences du Bloc Québécois, il n'y aura pas meilleure occasion. Chaque jour sans action est une journée gaspillée où l'équité et la justice sont minées, où les coûts augmentent et où les populations les plus vulnérables souffrent.

Il nous ferait plaisir de vous rencontrer pour discuter de ces priorités et d'autres priorités et de ce que les associations d'avocats et avocates de la défense peuvent faire pour vous assister dans ces démarches.

Nous vous prions d'agréer, chers M. Blanchet et M. Fortin, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Me John Struthers Président, Criminal Lawyers' Association (Ontario)

Me Michel Lebrun

Président et représentant (Mauricie), Association québécoise des avocats et des avocates de la défense

Me Lida Sara Nouraie

Présidente, Association des avocats de la défense de Montréal, Laval, Longueuil